



CSE
Février 2024



Ce dernier CSE s'est tenu le jeudi 22 février, présidé par le DRH M. Bourdel, dans un contexte de tension sociale.

En effet, depuis le début de l'année et à l'aube des Jeux olympiques, la colère gronde dans les rangs des agents SNCF sur les conditions de travail, le pouvoir d'achat, etc.

Le TER Bretagne n'y échappera pas avec les objectifs affichés par la direction, dans le cadre de la nouvelle convention avec les augmentations de circulations prévues au 2^e semestre et les réorganisations de différents services (RH, escale/vente, etc.). Cela ne pourra se faire qu'en étant à l'écoute des cheminotes et cheminots déjà très éprouvés par le contexte social et économique.

Bonne lecture.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En réponse à notre déclaration liminaire, le DRH, M. Bourdel a rappelé l'engagement du TER Bretagne pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers de différents champs d'action inscrits dans le dernier accord en vigueur «égalité pro et mixité» : politique de rémunération, recrutement et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Il reconnaît qu'il reste du travail notamment en termes de rémunération où subsiste un écart entre les hommes et les femmes d'environ 1 % (qui tend à se résorber) au sein de l'entreprise. Il rappelle également les engagements pris lors des notations (notamment après un congé de maternité) et pour les recrutements (volonté de féminiser certains métiers).



Lors de son bureau fédéral du 13 février, l'UNSA-Ferroviaire a pris la décision de ne pas participer à la DCI unitaire sur la journée du 8 mars et de plutôt appeler à une manifestation qui met en lumière l'importance de son engagement quotidien en tant





qu'organisation syndicale responsable pour faire progresser l'égalité femmes/hommes. En effet, les droits des femmes ne devraient pas être limités à une seule journée de sensibilisation, mais plutôt intégrés dans toutes les sphères de la société et de l'entreprise SNCF, et ce, chaque jour de l'année. Cela nécessite un engagement continu et des actions concrètes pour lutter contre les inégalités et les discriminations de toutes sortes. Continuons et surtout montrons nos actions au quotidien.

En manifestant le 8 mars, l'UNSA-Ferroviaire a souhaité envoyer un message fort sur l'importance de la persévérance dans la lutte pour l'égalité des sexes et la justice sociale pour tous.



AMBITION BZH GARES

Le DRH rappelle en instance que ce dossier a fait l'objet de 9 heures de dialogue social lors de 3 tables rondes. Il entend les mises en garde des représentants du personnel, mais également celles provenant des agents de terrain des 6 gares concernées. Il affirme qu'il "croit beaucoup au sens porté par ce projet" et qu'il faut trouver un équilibre entre les parcours pro, les compétences et les conditions de travail.



Concernant ce dossier Ambition Breizh Gares que la direction mène tambour battant, l'UNSA-Ferroviaire rappelle que l'accès à la classe 5 doit se faire via un parcours professionnel bien défini et une organisation bien cadrée afin de ne pas mettre en difficulté les agents qui pourront

prétendre à cette requalification. De plus, devant les enjeux économiques affichés par la direction TER Bretagne et l'engagement de mettre en place une organisation sur du long terme, nous nous interrogeons sur les effectifs de ces collectifs revus à la baisse, après la mise en application des dossiers de réorganisation locaux. Comment ne pas être inquiet, au regard du quotidien professionnel des agents, souvent compliqué et qui le sera encore davantage demain ? En effet, l'affluence Voyageurs croissante et l'augmentation des circulations multiplieront de facto les sollicitations de toute nature, les PSH, etc.

Dimensionner les équipes escale/vente aujourd'hui pour répondre aux enjeux de demain en termes de développement de l'offre, de service client, de présence humaine demandée par l'AO, est pour nous de meilleur augure, plutôt que de réorganiser ces collectifs déjà en souffrance, avec un effectif à minima !

C'est oublier que le conseil régional de Bretagne assume, dans la nouvelle convention et lors du récent comité des partenaires, vouloir plus de service client assuré par du personnel dans les gares et dans les trains.

À bon entendeur...





JEUX OLYMPIQUES

M. Patrice Vergriete, le nouveau ministre des Transports nommé le 8 février dernier, en remplacement de Clément Beaune, va devoir faire face à des dossiers emblématiques, épineux et lourds en termes de travail et d'engagement durant cette année.

Il va devoir notamment s'emparer le dossier des **JO de Paris 2024**. Le réseau francilien devra absorber entre 600 000 et 800 000 voyageurs supplémentaires chaque jour pendant cet événement.

Jamais l'organisation des Jeux olympiques n'aura autant souligné l'enjeu des transports collectifs. **Gageons que les propos rassurants du DRH M. Bourdel, des mois passés, "Non, nous ne serons pas impactés par les JO", se confirmeront.**

Cependant, nous émettons quelques doutes et savons que d'ores et déjà, **deux conducteurs bretons seront sollicités afin d'aller renforcer les effectifs parisiens**. D'autre part, il y a fort à parier qu'énormément de voyageurs « débarqueront » en Bretagne lors de cette période, eu égard au coût des logements à Paris pendant les Jeux. Il faut également se projeter et prévoir que les milliers de visiteurs attendus pour cet événement mondial profiteront de cette période pour visiter la France et donc notre belle région.

C'est pourquoi il faut s'attendre à une affluence de voyageurs très importante dans nos gares et nos trains. La direction TER Bretagne semble minimiser quelque peu cela malgré nos sollicitations et nos interrogations en instance à quelques mois de ces JO.

Enfin... Top départ !

Après notre demande dans notre déclaration liminaire, le DRH s'est engagé à présenter lors du CSE de mars les déclinaisons locales en vue des JO.

Vos représentants UNSA-Ferroviaire sauront rappeler à la direction ses obligations et veilleront à ce que les mesures prises permettent une organisation optimale pour cette période estivale et olympique.



POINT RH

Lors de ce CSE, le DRH revient bien évidemment sur le contexte de tension sociale et sur les mesures prises par la direction et détaillées dans le Temps réel du 8 février 2024

(la prime de 400 € sous forme de GRATEX, l'évolution du montant mensuel de l'indemnité de résidence, 3 000 PR supplémentaires pour les statutaires, 1 000 recrutements supplémentaires en CDI en 2024, etc.).



UNSA-Ferroviaire Bretagne
6 bis rue Pierre Martin tel : 02.99.50.49.56



ACCORD SNCF VOYAGEURS SUR L'INTÉRESSEMENT 2024

L'UNSA CONFIRME LE MONTANT À QUATRE CHIFFRES ANNONCÉ : 1 328,47 € BRUT !

L'accord sur l'intéressement chez SNCF Voyageurs, renouvelé tacitement en 2021, a pris fin en 2023. Le dernier versement de la prime sur les résultats 2023 aura lieu en mai 2024.

En 2023, la SA Voyageurs avait proposé aux deux organisations syndicales signataires un avenant à l'accord sur l'intéressement afin d'augmenter de manière significative la prime perçue en 2024 en relevant le plafond de la masse salariale.

L'UNSA-FERROVIAIRE A SIGNÉ CET AVENANT.

En adéquation avec sa politique contractuelle, la signature de l'UNSA a permis le doublement de la prime d'intéressement versée en 2024 aux salariés de la SA Voyageurs. Cette signature témoigne de notre engagement en faveur des cheminotes et des cheminots.

Cet avenant s'applique aux résultats de l'année 2023, qui ont été positifs, avec un chiffre d'affaires du Groupe s'élevant à 41,8 milliards d'euros (+ 0,2 M€).

L'UNSA-Ferroviaire, signataire de l'accord, confirme cette augmentation annonçant la somme de 1 328,47 € brut par salarié (soit 1 199,61 € net).



L'UNSA-Ferroviaire se félicite que le travail quotidien des cheminots et la signature de cet avenant permettent le versement de cette somme aux salariés de la SA Voyageurs.

C'est une juste récompense du fruit des efforts de chaque salarié et du travail de dialogue social de notre organisation syndicale au bénéfice des cheminotes et des cheminots.



POINT EMPLOI EN PRÉSENCE DE MME SYLVAIN ROBILLARD

- Fin janvier 2024, nous comptabilisons 11 recrutements sur notre périmètre, dont 5 femmes et 6 hommes.

Parmi ces recrutements, nous comptons :

- 3 personnes âgées de plus de 45 ans ;
- 1 personne recrutée ayant déjà eu un contrat (CDD, intérimaire, stagiaire, etc.) ;
- 1 ex-alternant.

- Une école de conduite de 12 stagiaires a débuté lundi 19 février. Elle est composée de 10 recrutements (dont une jeune femme) et de 2 reconversions.

- En mars, le recrutement d'un opérateur mécanique au matériel est programmé.

- En avril, une nouvelle école traction est prévue avec 12 stagiaires. À ce jour, seuls 7 candidats sont entièrement validés et ont accepté la proposition salariale.



UNSA-Ferroviaire Bretagne
6 bis rue Pierre Martin tel : 02.99.50.49.56



QUESTIONS



RÉPONSES

Après les premières actions mises en place pour résorber le retard de visites médicales, pouvez-vous nous dire quelle est la projection de réduction du retard ?



Direction : depuis octobre 2023 et la mise en place du groupe de travail, 25 % des VM en retard ont pu être réalisées (à échéance fin janvier 2024).

Même si nous pouvons nous satisfaire de ce rattrapage nécessaire, nous rappelons qu'il en reste 105 à programmer sur 106 à réaliser. Espérons que le nouveau cabinet médical au TMB permettra de résorber les visites en retard.



Comme suite au tableau des mouvements de janvier, nous demandons le cadre d'organisation actuel (au 31 janvier 2024) du pôle GEF/achats ainsi que le cadre d'organisation prévisionnel de 2024, les différentes missions et les nouvelles fiches de poste du service.

Direction : une présentation du dossier 2023_12_18_Dossier CSE-CSP-Finances a été réalisée dans le cadre du CSE de janvier 2024. Une mise à jour du cadre d'organisation sera réalisée en date de la mise en place effective du dossier et sera partagée en CSE.

La direction nous annonce que le poste du départ en mécénat de compétence sera remplacé. Cela ne rentre pas dans le cadre du dossier 2023-12-18.



Pour le TER Bretagne, quel est le reliquat de journées de congés 2023 à poser en 2024 (suivant réponse question N°13 du CSE de janvier) ?

Direction :

Traction : 28.2 CA donnés par agent sur l'année 2023

Entité	Solde de congés 2023 (en jours)
DL Sol	557,5
DL Trains	238
Direction TER	114,5
TMB	364
Total Général	1274

Nous rappelons, au regard de l'effectif, que cela correspond en moyenne à 1,2 jour par agent, mais qu'en fonction du service, quelques personnes sont au-delà de cette moyenne...

En effectuant un calcul basique, cela représente l'équivalent de 45 personnes qui n'auraient pas pris de congés sur l'année (sans compter les jours épargnés sur le CET). C'est TROP !



Nous souhaitons connaître la rémunération minimale, à ce jour, d'un nouvel embauché pour les métiers d'ADC et d'ASCT.
 Nous demandons les éléments composant la rémunération des ADC/ASCT sur le contrat de travail initial (nature et valeur estimée en euros).
 Y a-t-il un salaire de base ou est-il déterminé à la suite de négociations entre le salarié et l'entreprise ?
 Cette rémunération ADC/ASCT est-elle différente d'une région à une autre (hors indemnité de résidence, etc.), mais aussi entre les nouveaux embauchés ? Et si c'est le cas, quels sont les critères retenus expliquant ces disparités (âge, diplômes, expérience professionnelle, etc.) ?
 Direction : le salaire à l'embauche est défini en tenant compte des critères du poste à pourvoir et du profil du candidat.
 Critères du poste : l'emploi repère, l'emploi type, la famille métier, la classe du poste, la tension du marché et le lieu d'affectation.
 Profil du candidat : l'expérience valorisable, c'est-à-dire le savoir et le savoir-faire acquis et transposables dans la fonction ciblée.
 Le salaire à l'embauche est également déterminé dans le respect de l'accord de branche imposant une rémunération annuelle garantie et du barème des salaires minimaux fixés par la SNCF.

Salaire de base minimum à l'embauche à compter du 01/01/2024 - Personnel roulant (entrée école) :
 ASCT : 18 950 € ADC : 20 900 €

Seul le montant du salaire de base est repris sur le contrat de travail.

L'article «rémunération du contrat de travail» est rédigé de la manière suivante :

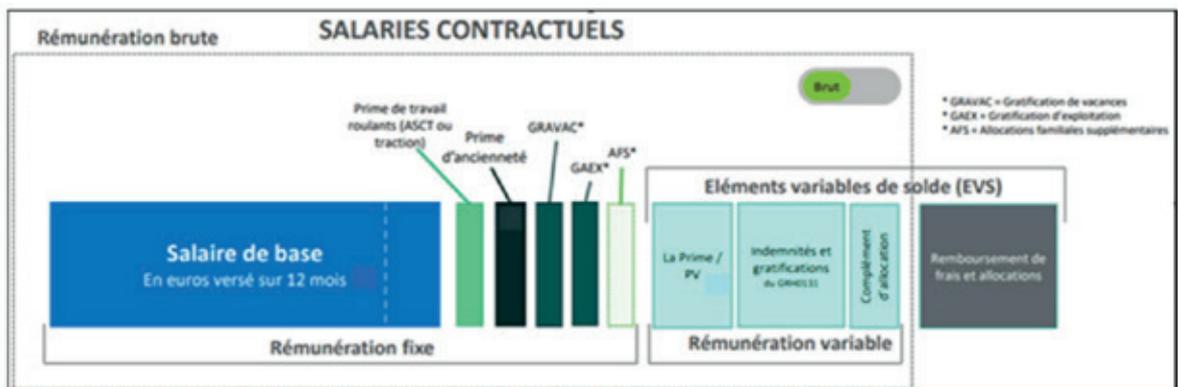
RÉMUNÉRATION

Il est alloué à l'intéressé.e un salaire de base annuel, proportionné à la durée de travail définie contractuellement, de [] euros brut, réparti sur 12 mois.

L'intéressé.e pourra, le cas échéant, percevoir les compléments de salaire prévus dans les textes réglementaires et conventionnels en vigueur au sein de SNCF VOYAGEURS.

En outre, l'intéressé.e pourra percevoir une rémunération variable dont le montant dépendra de l'évaluation faite par sa hiérarchie et sous condition d'une présence à l'effectif au 31 décembre de l'exercice de référence.

La structure de rémunération du personnel contractuel est la suivante :



Source webinaire du 30/01/2024 proposé par la DRH SNCF Voyageurs.

La réponse de la direction est estimée complète et suffisamment détaillée par vos élus. Toutefois, après analyse, nous faisons remarquer au président du CSE que le salaire de base proposé aujourd'hui à l'embauche est en dessous du SMIC annuel brut. Même si à ce salaire de base brut viennent s'ajouter la prime de travail, la prime d'ancienneté, la GRAVAX, la GAEX et éventuellement l'AFS, il nous semble au regard des enjeux de demain pour recruter, fidéliser et permettre aux agents de vivre décemment que celui-ci est trop bas et de surcroît dans des métiers en tension avec de nombreuses responsabilités et contraintes.



Vos Représéant(e)s UNSA-Ferroviaire élu(e)s

Nom	Prénom	Contact	Nom	Prénom	Contact
Laurent	Cyril	07.77.80.85.16 cyril.laurent@sncf.fr	Jamouille	Michel	06.33.11.90.93 michel.jamouille@sncf.fr
Guineheuc	Sylvie	06.09.61.04.15 sylvie.guineheuc@sncf.fr	Le Querrec Person	Christelle	06.65.35.09.46 christelle.cadorel@sncf.fr
Texier	Yann	06.34.67.52.61 yann.texier@sncf.fr	Lecoursonnais	Christophe	06.27.47.00.96 christophe.lecourson- nais@sncf.fr

Retrouvez notre Mag spécial élections et bien d'autres informations sur le site UNSA-Ferroviaire : www.unsa-ferroviaire.org



28 mars
—
4 avril 2024

Votons pour les candidats
parrainés par l'UNSA !

Prochain
CSE :
21 mars
2024

Faites-nous remonter vos questions:
unsa.ferroviaire.cse.bzh@gmail.com



Consultez toute l'info du ferroviaire sur notre site :
www.unsa-ferroviaire.org



UNSA-Ferroviaire Bretagne
6 bis rue Pierre Martin tel : 02.99.50.49.56



ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS
SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 MARS AU 4 AVRIL 2024

JE VOTE UNSA !

ÉCLAIRONS L'AVENIR

*Pour la défense de
nos métiers au sein des
mobilités de demain*

